

Nos références : COM036282 du 25/07/2023
 Compte client : 05900944
 Vos références : CDE DEV0182631-3 - AUDEMARD

Adresse de livraison

SI CONTACT
 110 Rue Emilien Gautier

 13290 Aix en Provence Cedex
 France

Adresse de facturation

SI CONTACT
 110 Rue Emilien Gautier

 13290 Aix en Provence Cedex
 France

Votre contact : DWI DW Pro interne
 E-mail :
 Tél : 04.42.90.16.04

N° TVA intra. client :

Nous avons déménagé depuis le mardi 19 avril 2022! Voici notre nouvelle adresse :
110 rue Emilien Gautier, ZAC de Lenfant, 13290 Aix-en-Provence.
Vos interlocuteurs ainsi que leurs coordonnées téléphoniques et email restent inchangés.

Référence	Désignation	Qté	PU HT	Montant HT	TVA
BL N° 73309 du 26/07/2023					
YEALINK A30-020	1206653 - Yealink A30-020 (+CTP18) - Barre Android de collaboration vidéo à double optique native Microsoft Teams/Zoom/Mode BYOD pour les moyennes s N° Série : P101623042900138	1	1 511,28	1 511,28	1
YEALINK WPP30	1303112 - Yealink WPP30 - système de partage de contenu sans fil N° Série : 803112F050001107	1	221,17	221,17	1
YEALINK VCM36-W	1303143 - VCM36-W Video Conferencing Microphone array w. charging cradle - Including 1 year AMS N° Série : 803143F060000710	1	181,00	181,00	1
YEALINK A30-AMS1	Extension de garantie Yealink à 3 ans pour A30-010, A30-020, A30-021 et A30-023 Teams ou Zoom	1	250,00	250,00	1
Sous-total BL : 2 163,45					

Code	Tx	Base HT	Montant TVA	Total HT	2 163,45 €
1	20,00	2 163,45	432,69	Total TVA	432,69 €
Conditions de règlement : Echéance : 30/09/2023				Total TTC	2 596,14 €
Virement à 45 jours fin de mois				Devise : EUR	Page 1/1

Domiciliation DWPRO :
 SOCIETE GENERALE
 BIC : SOGEFRPP
 IBAN : FR76 30003 00050 00025712708 34

Les marchandises livrées demeurent notre entière propriété jusqu'au paiement intégral de leurs prix (Loi du 12.05.80). Pas d'escompte pour paiement anticipé, passé la date d'échéance, tout paiement différé entraîne l'application d'une pénalité de 3 fois le taux d'intérêt légal (Loi 2008-776 du 04/08/2008) ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros (Décret 2012-1115 du 02/10/2012)